

220C0348
FR0000034639-FS0090

24 janvier 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 janvier 2020, la société Barclays Bank Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 janvier 2020, au sens de l'article 223-11-1 du règlement général, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, 16 960 436 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,60% du capital et 6,58% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché suite au dénouement d'instruments financiers en actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, 28 193 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 3 contrats « *portfolio swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 24 avril 2020 et le 10 août 2026.

¹ Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 748 693 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.